

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

SÉANCE du 10 novembre 2023

N° 47 / 2023

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 12 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 3 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 3 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme
Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme
Isabelle AVEINEIN-DECHAMBRE, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M.
Romain MALLET, conseillers municipaux.
Absents excusés : Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Mme Angélique GERBERT et M.
Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Pouvoir : Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Secrétaire de séance : Jean-Paul BERTHET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16.11.2023
et que la convocation avait été faite le 6 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16.11.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE LOT 5

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution des
travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, afin de tenir compte des travaux spécifiques dus à des
difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de pouvoir régler les prestations complémentaires non
prévues dans le marché initial, la conclusion d'un avenant s'avère nécessaire pour le lot 5 plâtrerie -
isolation – peinture.

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 21/2021 du 20 avril 2021 et 28/2021 du 4 juin 2021 portant
attribution des différents lots du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère,

Vu la délibération du conseil municipal n° 56/2022 du 8 décembre 2022 autorisant la signature d'un
avenant au marché pour le lot 5 plâtrerie – isolation – peinture,

M. le Maire rappelle que l'entreprise Auvergne Isoplac est attributaire du lot n° 5 plâtrerie - isolation
– peinture pour un montant de 24.983,83 € HT soit 29.980,59 € TTC (tranche ferme) et 20.380,60 € HT
soit 24.456,72 € TTC (tranche conditionnelle), plus l'option de 668,15 € HT soit 801,78 € TTC.

Ces modifications, non comprises au marché initial, consistent au cloisonnement et à l'habillage partiel
en sous face d'un plancher comprenant l'isolation suite à de la démolition de plancher nécessaire pour
l'aménagement de la salle communale.

La mise en œuvre de ces travaux entraîne un surcoût de 2.015,50 € HT soit 2.418,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant suivant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Lot 5 – plâtrerie - isolation – peinture : cloisonnement et habillage partiel en sous face d'un plancher comprenant l'isolation suite à de la démolition de plancher nécessaire pour l'aménagement de la salle communale.

Montant après avenant 1 (tranches ferme et conditionnelle + option) : 46.032,58 € HT (55.239,09 € TTC)

Avenant n° 2 : 2.015,50 € HT (2.418,60 € TTC)

Nouveau montant : 48.048,08 € HT (57.657,69 € TTC) tranches ferme et conditionnelle + option

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2 lot n° 5 plâtrerie - isolation - peinture ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Saint-Georges _ 2 Place de l'Église, Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES
Tél : 04.71.60.09.91 / email : mairie-stgeorges@orange.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Auvergne ISOPLAC _ Le Sailhant 15100 ANDELAT
Tél : 04.71.60.91.29 / Email : auvergne-isoplac@orange.fr
SIRET : 49924951400021

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot n° 5_ Plâtrerie – isolation – peinture : restauration et aménagement de l'ancien presbytère de Saint-Georges

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 avril 2021 / réf marché : 2021-01

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 9 mois + reconduction de 17 mois.

■ Montant du marché public (tranches ferme et conditionnelle + option) après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 46.032,58 €
- Montant TTC : 55.239,09 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cloisonnement et habillage partiel en sous face d'un plancher comprenant l'isolation suite aux modifications d'aménagement dont de la démolition de plancher et la création d'une salle communale.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2.015,50 €
- Montant TTC : 2.418,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,38 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (tranches ferme et conditionnelle + option) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 48.048,08
- Montant TTC : 57.657,69

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. GELY, gérant mandataire	Andelat	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Andelat,
 Le 3 Octobre 2023

Adresse du chantier:
MAIRIE DE SAINT GEORGES
PRESBYTERE
15100 SAINT GEORGES

Adresse de facturation:
MAIRIE DE SAINT GEORGES
15100 SAINT GEORGES

CODE	Description	Quantité	Unité	PU HT	Montant HT	TX TVA
RESTAURATION DU PRESBYTERE DE SAINT GEORGES						
LOT 05 PLATRERIE ISOLATION PEINTURE						
PLUS VALUE						
1	DOUBLAGES Doublage avec isolation laine de verre de 45mm	8,00	M ²	33,00 €	264,00 €	20,00%
2	CLOISONS					
2.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION					
	a) De type 72/48 avec laine minérale					
	-Surface courante	16,00	m ²	35,00 €	560,00 €	20,00%
	De type 126/100	9,50	M ²	57,00 €	541,50 €	20,00%
3	PLAFONDS					
3.1	PLAFOND SUSPENDUS EN PLAQUES DE PLATRE	26,00	m ²	25,00 €	650,00 €	20,00%
TOTAL PLUS VALUE TRANCHE FERME (HORS PEINTURE)					2 015,50 €	

TOTAL HT	2 015,50 €
TVA 20%	403,10 €
TOTAL TTC	2 418,60 €

Le Sailhant
 15100 ANDELAT
TEL: 04 71 60 91 29
 Siret: 499 249 514 00021 RCS AURILLAC
 SARL AU CAPITAL DE 7 000€
 N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR72499249514
 IBAN : FR76 1680 6048 2130 7697 1000 105 / BIC: AGRIFRPP868



N° de certificat E99962

PREFECTURE DU CANTAL
 Date de réception de l'AR: 16/11/2023
 015-211501887-20231110-DE_2023_47-DE